

## BULLETIN D'ADHÉSION RETRAITÉ·ES 2024/2025

à renvoyer à  
FSU-SNUipp 68  
19 boulevard Wallach  
68100 MULHOUSE  
ou au [snu68@snuipp.fr](mailto:snu68@snuipp.fr)



### Cotisations 2024/2025

- **100€** (pension < 1500 €) avec un coût réel après crédit d'impôt de **34€**
- **105€** (pension > 1500 €) avec un coût réel après crédit d'impôt de **35.70 €**

Allez hop ! Je me syndique à la FSU-SNUipp pour :

- continuer à défendre les services publics et l'école en solidarité avec les collègues en activité
- défendre les revendications des retraités : indexation des pensions, pouvoir d'achat, reconnaissance sociale, l'accès aux soins pour tous, une loi sur la perte d'autonomie fondée sur la prise en charge à 100 % par la sécurité sociale permettant l'égalité de tous les citoyen·nes, sur l'ensemble du territoire...



#### Le secteur retraité·es de la FSU-SNUipp



**Jean-Jacques**  
UMHAUER



**Bernard**  
EICHHOLTZER

#### Les autres membres du bureau

							
<b>Mariane</b> BROSSE-HEIMBURGER	<b>Ghislaine</b> UMHAUER	<b>Valérie</b> POYET	<b>Jonas</b> HEYBERGER	<b>Julie</b> ANTZ	<b>Isabelle</b> LUGA	<b>Sarah</b> CIRILLO	<b>Jean-Pierre</b> BOSCH

#### Où va ma cotisation?

Une part est reversée à la trésorerie nationale de la FSU-SNUipp pour financer, entre autres, les publications « POUR » et « Fenêtres sur Cours » et « INFOS RETRAITES » que vous recevrez. Le reste permet à la FSU-SNUipp 68 de fonctionner, financer les actions (manifestation, stages syndicaux...), éditer et envoyer notre bulletin départemental « Couleurs d'école », et participer à une caisse de solidarité.

**IMPORTANT** : Avec le **crédit d'impôt**, même si vous êtes non-imposable, le Trésor Public vous fera un **remboursement** équivalent à 66% du montant de votre cotisation syndicale.

**Votre attestation fiscale vous parviendra en 2026 pour la déclaration des revenus de l'année 2025 (qui comprend toute l'année scolaire 24-25).**

